COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 25.01.2021

23/2020

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby

Présidente :	Claudia Hischenhuber (Les Verts)
Membres :	Christian Bécherraz (SOC)
	Florian Despond (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Arnaud Grand (PLR)
	Dominik Hunziker (UDC)
	Anthony Huys (SOC)
	Cyril Pabst (PLR)
	Silvano Pozzi (PLR)
	Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 11 janvier 2021 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens, en présence du municipal, Monsieur Christian NEUKOMM et le chef de service des Travaux Publics, Monsieur Enrico BERGONZO que nous remercions pour les informations et précisions qu'il nous ont apportées.

Préambule

La présidence de la commission est mise en discussion, la présidente désignée est confirmée dans sa fonction et remercie les commissaires pour leur confiance.

Position de la Municipalité

M.NEUKOMM rappelle l'objectif de ce préavis. Il souligne que le tronçon de la route en question s'est passablement dégradé pendant les travaux à la Clinique Les Alpes en raison d'un trafic soutenu de poids lourds. Le Service des Travaux a pu mettre en évidence ces déformations importantes avec l'aide d'un bureau spécialisé et a trouvé une solution avec la clinique qui a accepté de verser un dédommagement. Ceci a permis d'envisager une réfection du tronçon à un coût acceptable pour une route relativement peu fréquentée. La clinique a déjà versé la moitié du dédommagement de 300'000 CHF sur un compte d'attente et versera le solde après acceptation de ce préavis par le Conseil Communal.

Discussion

Un commissaire demande, si un gravillonnage de la route n'engendrera pas des inconvénients pour les cyclistes ou d'autres usagers, comme cela s'est déjà présenté dans le passé. M. BERGONZO rappelle le procédé du gravillonnage (coulage du goudron, déversement des gravillons, passage du rouleau) et il nous assure qu'on fait maintenant très attention de ne pas laisser de gravillons excédentaires. Aux endroits où il y a un affaissement, on purge et on fait un peu plus de gravillonnage.

Un commissaire se souvient qu'il y a 4 ou 5 ans en arrière, une entreprise n'avait pas coulé assez de goudron avec pour résultat un mauvais gravillonnage. Il demande pourquoi on n'a pas demandé à cette entreprise de refaire le travail. Le Chef de Service n'a pas connaissance de ce cas, mais explique qu'il y a pour ce genre de travaux une garantie de 2 ans et même une garantie de 5 ans pour des défauts cachés.

Le prix de réfection varie beaucoup dépendant de la variante choisie: une dépense de 2 Millions CHF (variante 1) pour un petit tronçon avec un passage estimé de 15 véhicules par jour n'est guère envisageable, vu le réseau important à entretenir dans les hauts de la commune. Par contre, on pourrait justifier ces coûts, si la durée de vie de la route était beaucoup plus longue qu'en choisissant la variante 3).

En effet, la durée de vie totale de la variante 3) n'est pas beaucoup plus courte, car pour les variantes 1) et 2) il faut aussi prévoir des réfections de surface tous les 10 ans (traitement des fissures par gravillonnage, etc.).

En regardant uniquement les coûts de génie civil pour les 3 variantes, on arrive à 1.6 Millions pour la variante 1), à 1.3 Millions pour la variante 2) et à seulement env. 400'000 CHF pour la variante 3). Et on peut assumer qu'on ne devrait pas avoir besoin de trop d'entretien pour cette dernière variante pendant les premiers 10 ans.

Le système de consolidation du talus en aval au moyen de caissons de soutènement en bois a déjà fait ses preuves ailleurs dans la commune. La durée de vie des caissons dépend de leur exposition au soleil et de l'humidité de l'endroit. Dans un terrain humide on peut espérer une durée de vie de 50 ans. De façon générale on peut s'attendre à une durée de vie de 30 à 50 ans.

La valeur de la route et sa dégradation entre 2015 et 2018 a été évaluée conformément à la norme VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports). On a déterminé un montant de 300'000 CHF de dédommagement, c'est-à-dire 1/3 de la valeur de la route calculée (900'000 CHF). L'appel d'offres a été fait et le montant requis pour la réfection s'est avéré plus bas (700'000 CHF), mais le montant du dédommagement reste le même.

Une des entreprises est en lien avec Montreux, mais à ce stade, la Municipalité n'a pas le droit de divulguer de noms.

La route restera limitée à un tonnage maximum de 8.0 tonnes après réfection. Néanmoins, comme à d'autres endroits de notre commune, des véhicules plus lourds peuvent passer après avoir demandé une autorisation ponctuelle ou de durée limitée.

Le choix des travaux envisagés et l'entretien à faire tient compte des températures et des

précipitations plus extrêmes de notre époque.

On fait régulièrement appel à une entreprise spécialisée (Künzli) qui nettoie les grilles.

Le déboisement qui sera effectué s'appelle "provisoire" car on laissera repousser naturellement des arbres ("rajeunissement naturel") et on replantera seulement des buissons aux endroits qui nécessitent une stabilisation du terrain.

La fermeture de la route par moment et l'accès pour les quelques riverains ne devrait poser aucun problème.

Un commissaire a remarqué que des employés de la Clinique Les Alpes se garent au contour Route de Prévondes/Route de Sonloup malgré l'interdiction en place. M. BERGONZO prend note et va rencontrer des représentants de la clinique afin de discuter si les termes de la convention passée sont respectés. En fait, à l'époque de la rénovation de la clinique, un plan de mobilité a été fait pour éviter que les environ 60 employés montent en voiture jusqu'à leur place de travail (navette depuis Vevey et/ou Montreux, convention avec l'Institut du Châtelard aux Avants, etc.).

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 23/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de stabilisation et de réfection de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 700'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.104 "Route des Prévondes - Consolidation talus - Prop. ST-09/2020";
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.095 pour la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.- dans les comptes de recettes du préavis;
6. d'amortir la dépense non-couverte par la participation de tiers par le compte No

431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Claudia Hischenhuber (Les Verts)